

PREFET DE LA MOSELLE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA  
MOSELLE

MISSION BRUIT

# **OBSERVATOIRE DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 7 novembre 2019**



# ORDRE DU JOUR : Comité de pilotage observatoire du bruit 07 novembre 2019

- 1/ Rappel du contexte réglementaire
- 2/ Classements sonores en vigueur
- 3/ Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE grandes infrastructures ( Etat et collectivités )
- 4/ Présentation du projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance
- 5/ Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE des grandes agglomérations
- 6/ Opération de résorption des points noirs du bruit sur le territoire de Thionville
- 7/ Outil PLAMADE ( PLAtforme Mutualisées d'Aide au Diagnostic Environnemental )
- 8/ Points divers – Questions

# 1. Rappel du contexte réglementaire



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

# 1.1- Classement sonore :

## Définition :

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres consiste à classer le réseau routier et ferroviaire en tronçons « affectés par le bruit » sur lesquels sont définies des catégories sonores et au sein desquels les nouvelles constructions de bâtiments sensibles au bruit doivent présenter une isolation acoustique renforcée, (habitations, établissements d'enseignement, de santé, de soin et d'action sociale )



## Textes réglementaires :

- articles L571-1 à 17 et 32 à 43 du Code de l'Environnement
- arrêté du 30 mai 1996
- arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996
- arrêté du 25 avril 2003 ( limitation du bruit dans les établissements de santé
- arrêté du 25 avril 2003 ( limitation du bruit dans les établissements d'enseignement

## Infrastructures devant faire l'objet d'un classement sonore :

- les routes et autoroutes présentant un trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules par jour
- les voies ferrées présentant un TMJA supérieur à 50 passages de trains par jour
- les lignes de transports en commun en site propre dont le TMJA est supérieur à 100 autobus ou trains par jour.

Le classement sonore des voies est effectué par Arrêté Préfectoral et annexé aux documents d'urbanisme (PLU, POS, Cartes communales) conformément à l'article R 151-53 du code de l'Urbanisme.

## Classement sonore :

Les infrastructures sont classées en 5 catégories, de la catégorie 1 pour la plus bruyante à la catégorie 5 pour la moins bruyante.

<b>Routes et LGV</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Niveau sonore de référence de la voie ( dB)</b>		<b>Secteur affecté par le bruit (de part et d'autres de l'infrastructure)</b>
	<b>Nuit (22h-06h)</b>	<b>Jour (06h-22h)</b>	
<b>1</b>	$L > 76$	$L > 81$	300 m
<b>2</b>	$71 < L < 76$	$76 < L < 81$	250 m
<b>3</b>	$65 < L < 71$	$70 < L < 76$	100 m
<b>4</b>	$60 < L < 65$	$65 < L < 70$	30 m
<b>5</b>	$55 < L < 60$	$60 < L < 65$	10 m

Lignes ferroviaires conventionnelles : **+3dB**

## Classement sonore :

Le classement sonore impose des isolations acoustiques minimales à respecter pour les nouvelles constructions sensibles implantées dans les secteurs affectés par le bruit.

Catégorie	Isolement minimal Dn : de 0 à 10 m	
1	45 dB	de 250 à 300 m: 32dB(A)
2	42 dB	de 200 à 250 m: 30 dB(A)
3	38 dB	de 80 à 100 m: 30 dB(A)
4	35 dB	de 25 à 30 m : 30 dB(A)
5	30 dB	

## 1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

- Impose aux états membres l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou de réduire les effets du bruit sur la santé.



## **1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :**

- Impose aux états membres l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou de réduire les effets du bruit sur la santé.
- Transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- elle se traduit par l'établissement :
  - de cartes de bruit stratégiques (CBS)
  - de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

## **1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :**

- Impose aux états membres l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou de réduire les effets du bruit sur la santé.
- Transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- elle se traduit par l'établissement :
  - de cartes de bruit stratégiques (CBS)
  - de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
- à des échéances déterminées :
  - 2007/2008
  - 2012/2013
  - 2017/2018

## **1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :**

- Impose aux états membres l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement afin de prévenir ou de réduire les effets du bruit sur la santé.
- Transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- elle se traduit par l'établissement :
  - de cartes de bruit stratégiques (CBS)
  - de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
- à des échéances déterminées :
  - 2007/2008
  - 2012/2013
  - 2017/2018
- Sont concernés :
  - les grandes infrastructures de transports terrestres
  - les grandes agglomérations au sens de l'INSEE (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017)
  - les grands EPCI (après le 1<sup>er</sup> juillet 2017)

## 1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

- **Les cartes de bruits (CBS)**

Elles définissent l'environnement sonore aux abords des infrastructures ou sur un territoire donné.

- **Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**

Ils sont basés sur les résultats des cartes de bruit pour l'établissement d'un programme de mesures afin de prévenir ou réduire les nuisances sonores générées par les infrastructures de transports terrestres.

→ documents destinés à l'information du grand public

→ non opposables aux tiers.

Le PPBE doit faire l'objet d'un **résumé type destiné à la commission européenne.**

## 1.2 - Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

Les grandes infrastructures concernées :

- Routes
- Voies de chemin de fer

	Trafic supérieur à :
1ère échéance	16 400 véhicules par jour (6 millions par an) 164 trains jour (60 000 par an)
2è échéance et 3è échéance	8 200 véhicules par jour (3 millions par an) 82 trains jour (30 000 par an)

## Evolution du périmètre des agglomérations concernées par la 3<sup>e</sup> échéance (arrêté ministériel du 14 avril 2017)

Jusqu'au 30 juin 2017 :

- les agglomérations INSEE de plus de 100 000 habitants

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

- les métropoles
- les communautés urbaines
- les communautés d'agglomérations de plus de 100 000 habitants présentant une densité de population supérieure à 1000 habitants / km<sup>2</sup>.

Evolution du périmètre des agglomérations de Moselle concernées par la 3<sup>e</sup> échéance (arrêté ministériel du 14 avril 2017)

	Avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2017
MOSELLE	<p><b><u>6 EPCI</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- C.A Portes de France Thionville</li><li>- C.A Val de Fensch</li><li>- C.A Metz Métropole</li><li>- C.C.Pays Orne Moselle</li><li>- C.C Rives de Moselle</li><li>- C.C Mad et Moselle</li></ul> <p><b><u>5 Communes</u></b></p> <p>Auboué, Homécourt, Val de Briey, Joeuf, Moutiers</p>

Evolution du périmètre des agglomérations concernées par la 3<sup>e</sup> échéance  
(arrêté ministériel du 14 avril 2017)

	<b>Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>	<b>Après le 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>
<b>MOSELLE</b>	<p><b><u>6 EPCI</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- C.A Portes de France Thionville</li><li>- C.A Val de Fensch</li><li>- C.A Metz Métropole</li><li>- C.C Pays Orne Moselle</li><li>- C.C Rives de Moselle</li><li>- C.C Mad et Moselle</li></ul> <p><b><u>5 Communes</u></b></p> <p>Auboué, Homécourt, Val de Briey, Joeuf, Moutiers</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aucune collectivité entre le 1<sup>er</sup> juillet et 31 décembre 2017</li><li>- Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018</li></ul>



# Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

## Modification de la directive en 2015 :

Instauration d'une méthode commune d'évaluation du bruit pour harmoniser la méthode au niveau européen (CNOSSOS)

# Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 :

## Modification de la directive en 2015 :

Instauration d'une méthode commune d'évaluation du bruit pour harmoniser la méthode au niveau européen (CNOSSOS)

**Méthode obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

## 2. CLASSEMENTS SONORES EN VIGUEUR

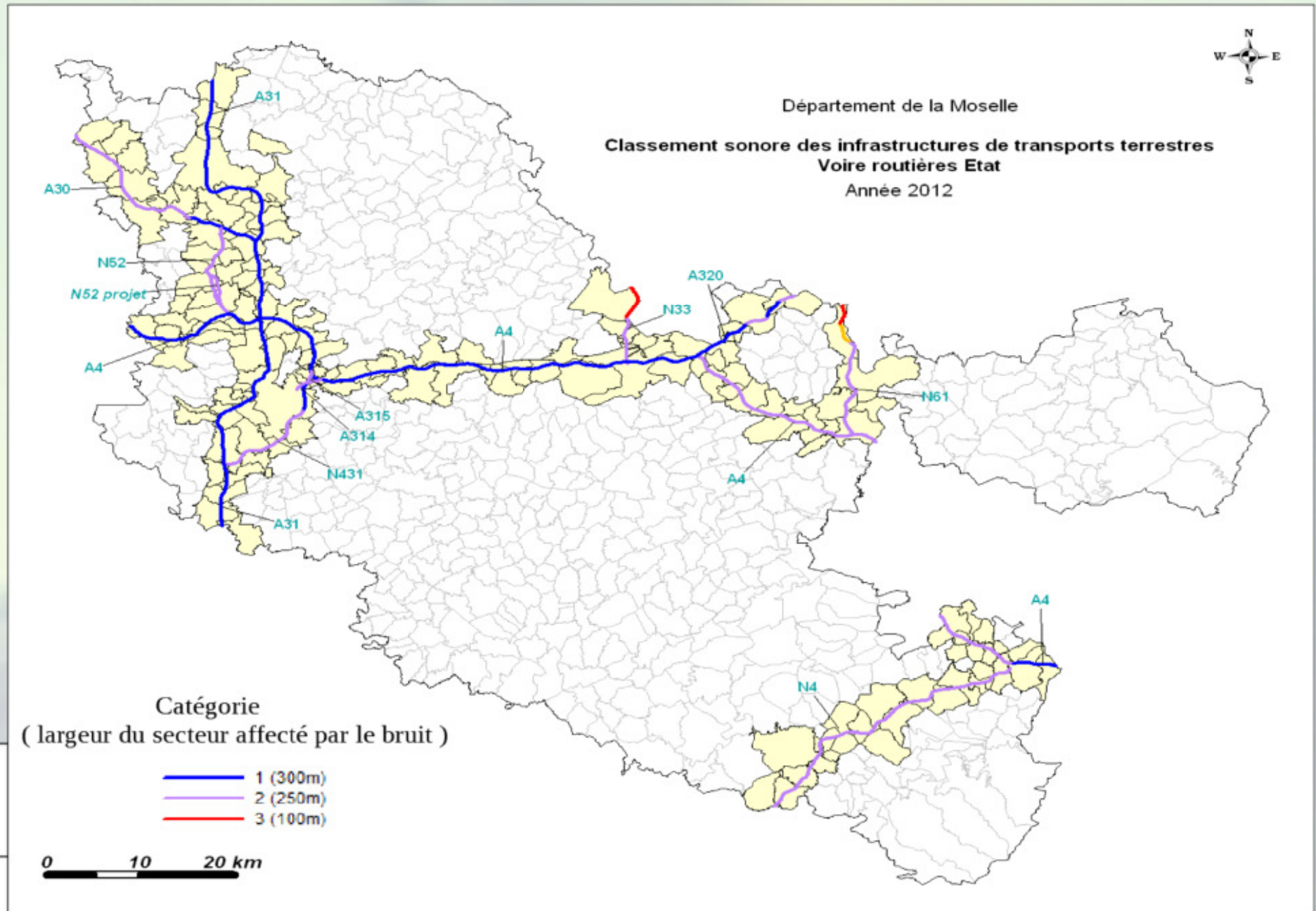


*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

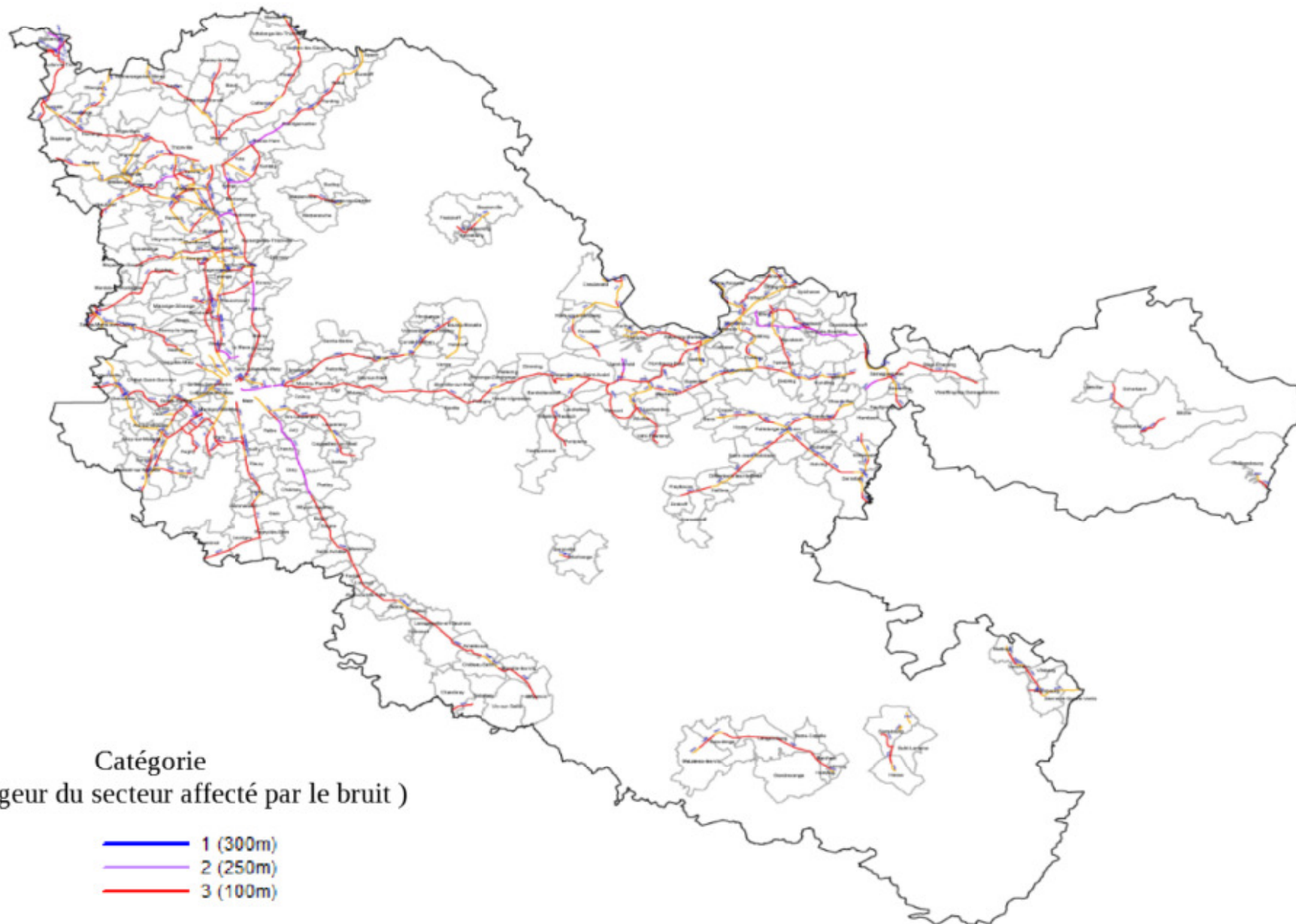
PRÉFET  
DE LA MOSELLE

Infrastructure	Classement en vigueur
Réseau ferroviaire (ligne TGV et lignes conventionnelles) 339 kms dont 101 kms de ligne LGV	Arrêté Préfectoral du 15 janvier 2013
Autoroutes (A31, A30, A320) 110 kms	Arrêté Préfectoral du 21 mars 2013
Autoroutes SANEF (A4, A314, A315) 139 kms	
Routes nationales (RN4, RN33, RN52, RN61, RN431) : 87 kms	
Routes départementales	Arrêté Préfectoral du 27 février 2014
<u>Voies communales:</u>  Creutzwald, Hagondange, Le-Ban-Saint-Martin, Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz, Saint-Avold, Saint-Julien-Les-Metz, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Thionville, Woippy	Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2017

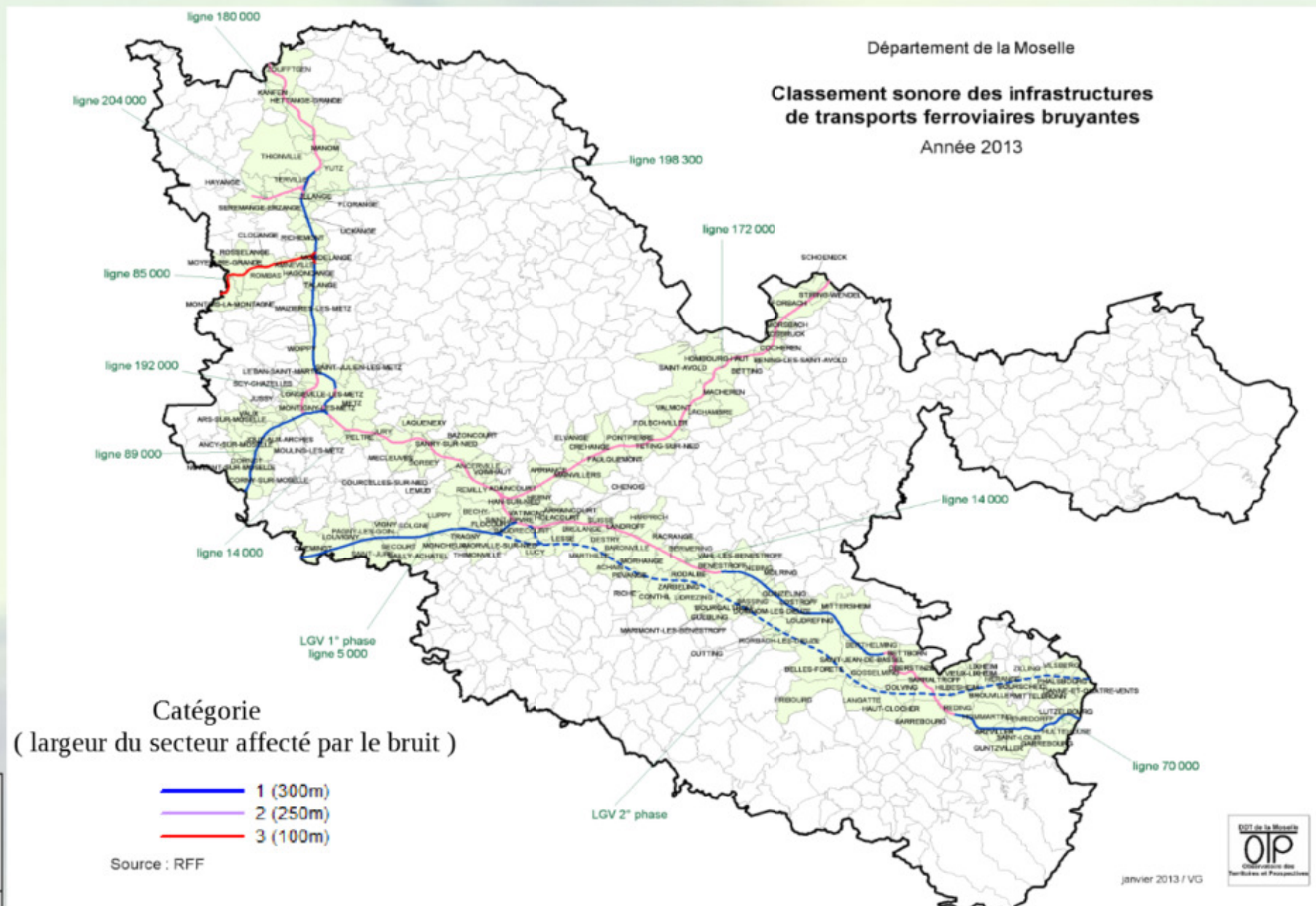
# Classement sonore en vigueur du réseau routier national concédé et non concédé



# Classement sonore en vigueur du réseau routier départemental



# Classement sonore en vigueur du réseau ferroviaire



- Révision classement sonore à venir :
  - classement réseau ferroviaire : consultation des communes concernées terminée, approbation du projet de classement prévue fin novembre 2019
- Autres classements : courant 2020 : réseaux routiers national et départemental ( CEREMA )



### 3. Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA MOSELLE

### 3. Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures

**1<sup>ère</sup> échéance (2007-2008)**

*Tous les PPBE et cartes ont été réalisés et approuvés  
( Grandes infrastructures et collectivités )*

### 3. Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures

#### 2<sup>e</sup> échéance ( 2007-2008)

#### - Grandes infrastructures de l'État et du Conseil Départemental

Infrastructure	Cartes	PPBE
Réseau routier national non concédé ( A31, A30, A320, RN4, RN33, RN52, RN61 et RN431)	Arrêté du 03 oct.2012	Arrêté du 12 déc.2014
Réseau routier national concédé ( A4, A314 et A315 )	Arrêté du 19 juillet 2013	
Réseau ferroviaire	Arrêté du 03 septembre 2013	
Réseau routier départemental	Arrêté du 1 <sup>er</sup> Août 2014	Arrêté du 22 sept. 2016

### 3. Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures

#### **3<sup>e</sup> échéance (2017-2018)**

#### **- Grandes infrastructures de l'État et du Conseil Départemental**

<b>Infrastructures</b>	<b>Cartes</b>	<b>PPBE</b>
Réseau routier national non concédé ( A31, A30, A320, RN4, RN33, RN52, RN61 et RN431) et réseau ferroviaire	<b>Arrêté du 27 juillet 2018</b>	<b>Projet de PPBE Etat : Consultation du public 01/10 au 30/11/2019</b>
Réseau routier national concédé ( A4, A314 et A315 )	<b>Arrêté du 27 juillet 2018</b>	<b>Objectif approbation: décembre 2019</b>
Réseau routier départemental	<b>Arrêté du 27 juillet 2018</b>	<b>Lancement à l'automne 2019 Approbation : septembre 2020</b>

### 3. Etat d'avancement des cartes de bruit et des PPBE grandes infrastructures

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échéances

#### - Grandes infrastructures routières communales

	CARTES	PPBE
Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz, Woippy	<b>Approuvées par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2018</b>	Seront intégrés dans le PPBE de Metz Métropole relatif aux grands EPCI
Hagondange		Intégré dans le PPBE Grandes agglomérations de la CC. Rives de Moselle approuvé le 29 novembre 2018
Sarreguemines		En cours de consultation par le public
Creutzwald		Objectif ?
Saint - Avold		Objectif ?
Thionville		Objectif ?

## Etat d'avancement des mesures sur le réseau routier départemental (CD57)

- **Covoiturage** : Poursuite du partenariat Conseil Département – collectivités pour la création d'aires de covoiturage.
- **Développement des Réseaux Haut Débit** : Le Département a créé avec plusieurs CC et CA, un Syndicat Mixte (Moselle Fibre) dont la vocation est de développer ces réseaux, avec le soutien financier de l'Etat.
  - ▶ Poursuite déploiement du réseau haut débit sur le territoire mosellan.
- **Plan Climat Energie Territoire (PCET)** : développement du covoiturage interne et des visioconférences...
- **Renouvellement couches de chaussée** : enrobés concourant à la baisse des niveaux sonores (notamment en agglomération)
- **Aménagements en traverse d'agglomération** : Aménagements des voiries départementales en traverse d'agglomération réalisées par les collectivités et subventionnés par le Conseil Départemental ▶ réduction de la vitesses et des émissions sonores

## Etat d'avancement des mesures sur le réseau routier départemental (CD57)

- Aménagement carrefours giratoires sur axes importants en 2018 et 2019

- RD 653 : Basse-Rentgen et Hettange-Grande
- RD 654 : Basse-Ham
- RD 603 : Ogy-Montoy-Flanville
- RD 181 : Accès à Malancourt-La-Montagne

- Mesures phoniques réalisées par le Département en 2017 et 2019:

- RD16 à AUDUN-LE-TICHE : bilan phonique après mise en service,
- Diverses mesures phoniques suite à des plaintes de riverains des RD955, RD113A, RD 910, RD 918 : exposition en-dessous des seuils réglementaires constituant les points noirs du bruit.
- Mesures phoniques sur RD 654 ( Koenigsmacker ) prévues courant décembre 2019

## 4. Présentation du projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance



PRÉFET  
DE LA MOSELLE



## 4.1 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance - Infrastructures concernées

- Autoroutes : A30 , A31 et A320

	Début	Fin	Longueur	Gestionnaire
<b>A 30</b>	A31 ( Richemont )	Limite département 54	25,8 km	DIR Est
<b>A 31</b>	Frontière Luxembourg	Limite département 54	65 km	DIR Est
<b>A 320</b>	A4 ( Betting- Les-Saint-Avold )	Frontière Allemagne	14,5 km	DIR Est

## 4.1 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance - Infrastructures concernées

Routes nationales : RN4, RN33, RN61, RN52 et RN 431

	Début	Fin	Longueur	Gestionnaire
<b>RN 4</b>	RD604 ( Mittelbronn )	Limite département 54	33,7 km	DIR Est
<b>RN 33</b>	Bretelles A4 ( Saint-Avold )	Frontière Allemagne	6,3 km	DIR Est
<b>RN 52</b>	A 30 ( Fameck )	A4 ( Marange-Silvange)	13,6 km	DIR Est
<b>RN 61</b>	RD661 ( Hambach )	Frontière Allemagne	18,1 km	DIR Est
<b>RN 431</b>	A31 ( Augny )	A 315 ( Metz )	14,5 km	DIR Est

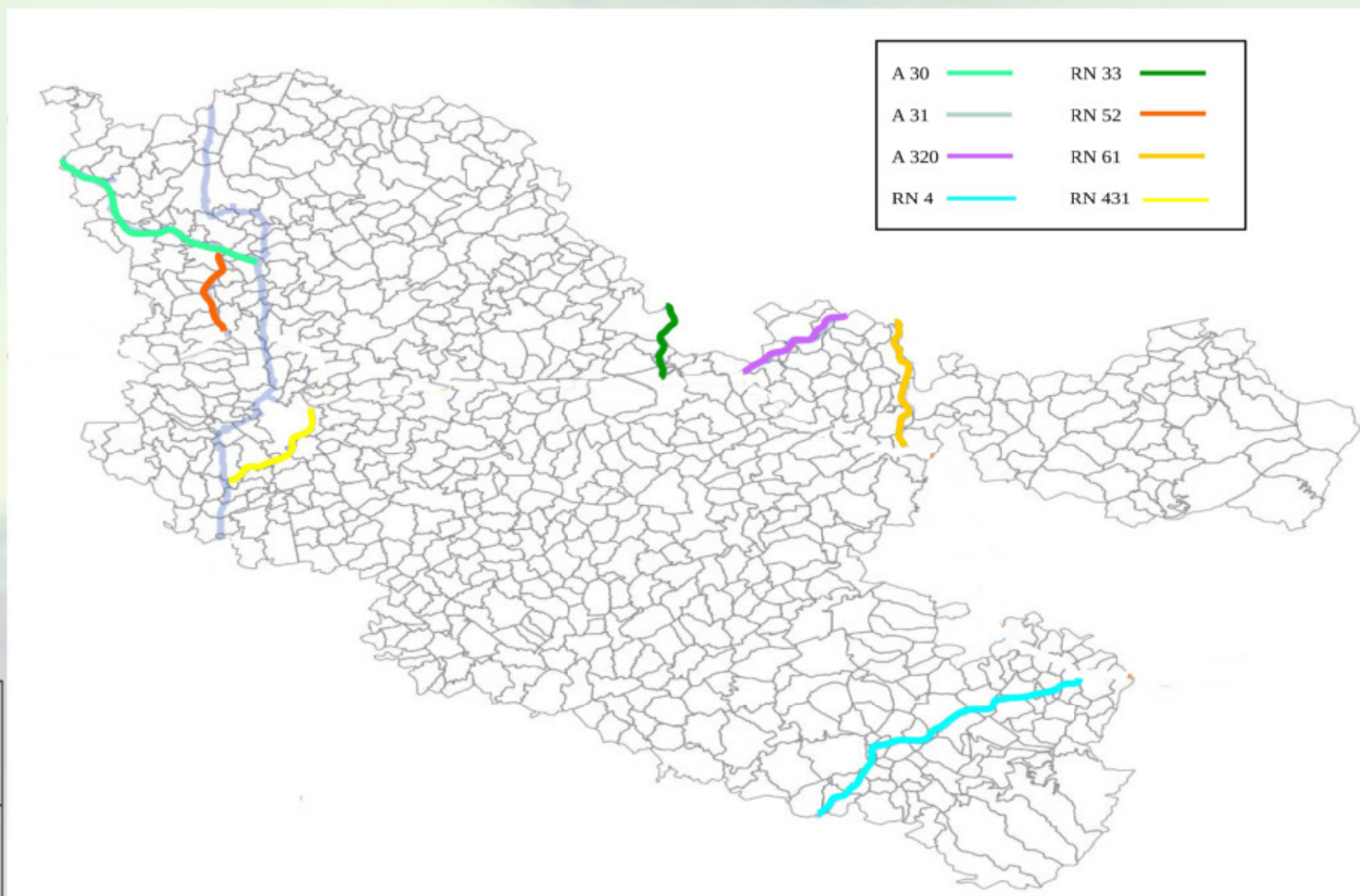
## 4.1 / Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance - Infrastructures concernées

- Voies ferroviaires :

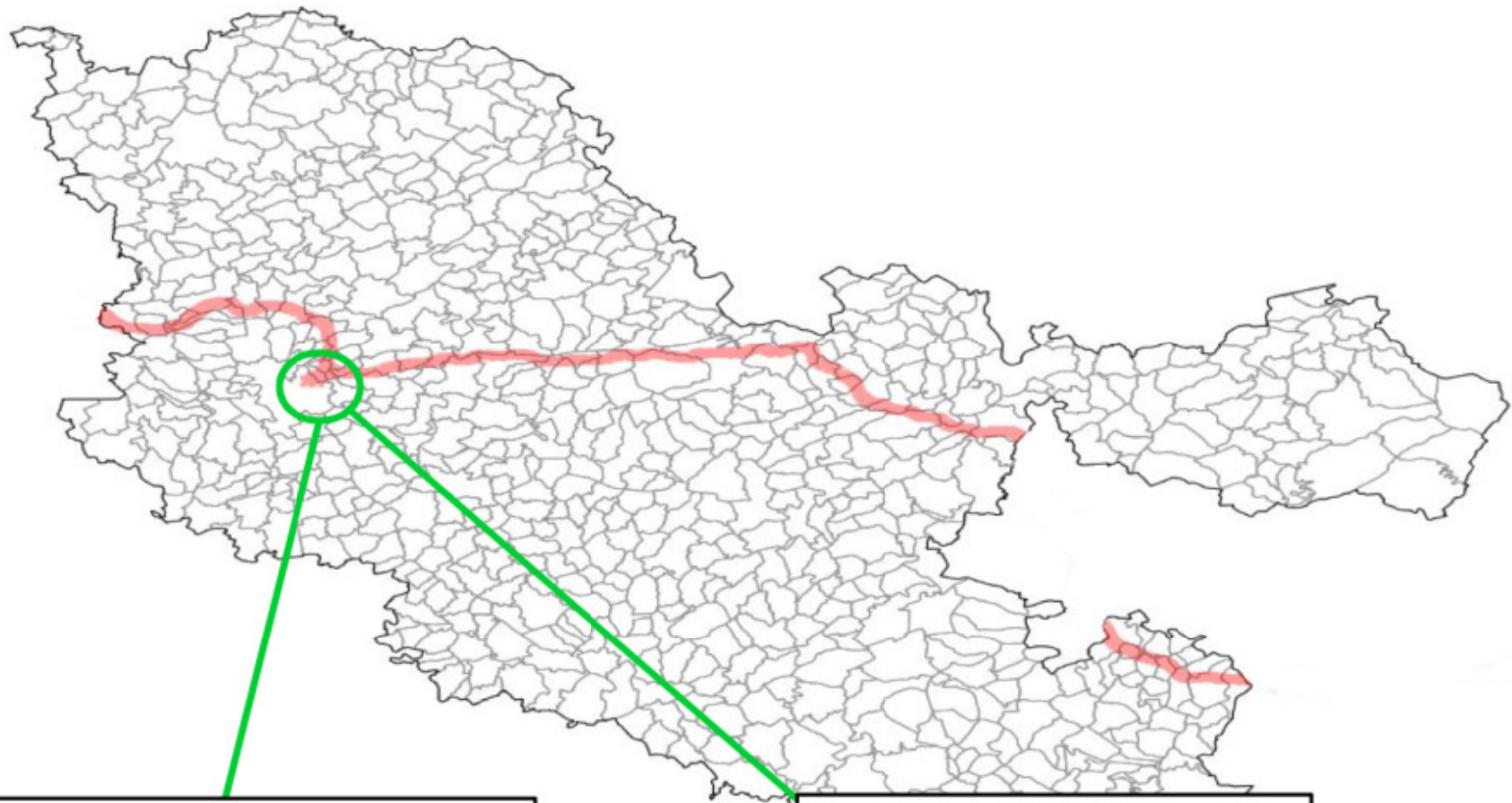
Ligne	Début	Fin	Longueur	Gestionnaire
70000	Réding	Limite département Bas-Rhin	15,6 km	SNCF Réseau
89000	Limite département Meurthe-et-Moselle	Metz	15,9 km	SNCF Réseau
140000	Baudrecourt	Metz	29,4 km	SNCF Réseau
172000	Betting-Les-Saint-Avoid	Forbach	8,9 km	SNCF Réseau
180000	Metz	Frontière Luxembourg	44,8 km	SNCF Réseau

## 4.1 / Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État - 3<sup>e</sup> échéance - Infrastructures concernées

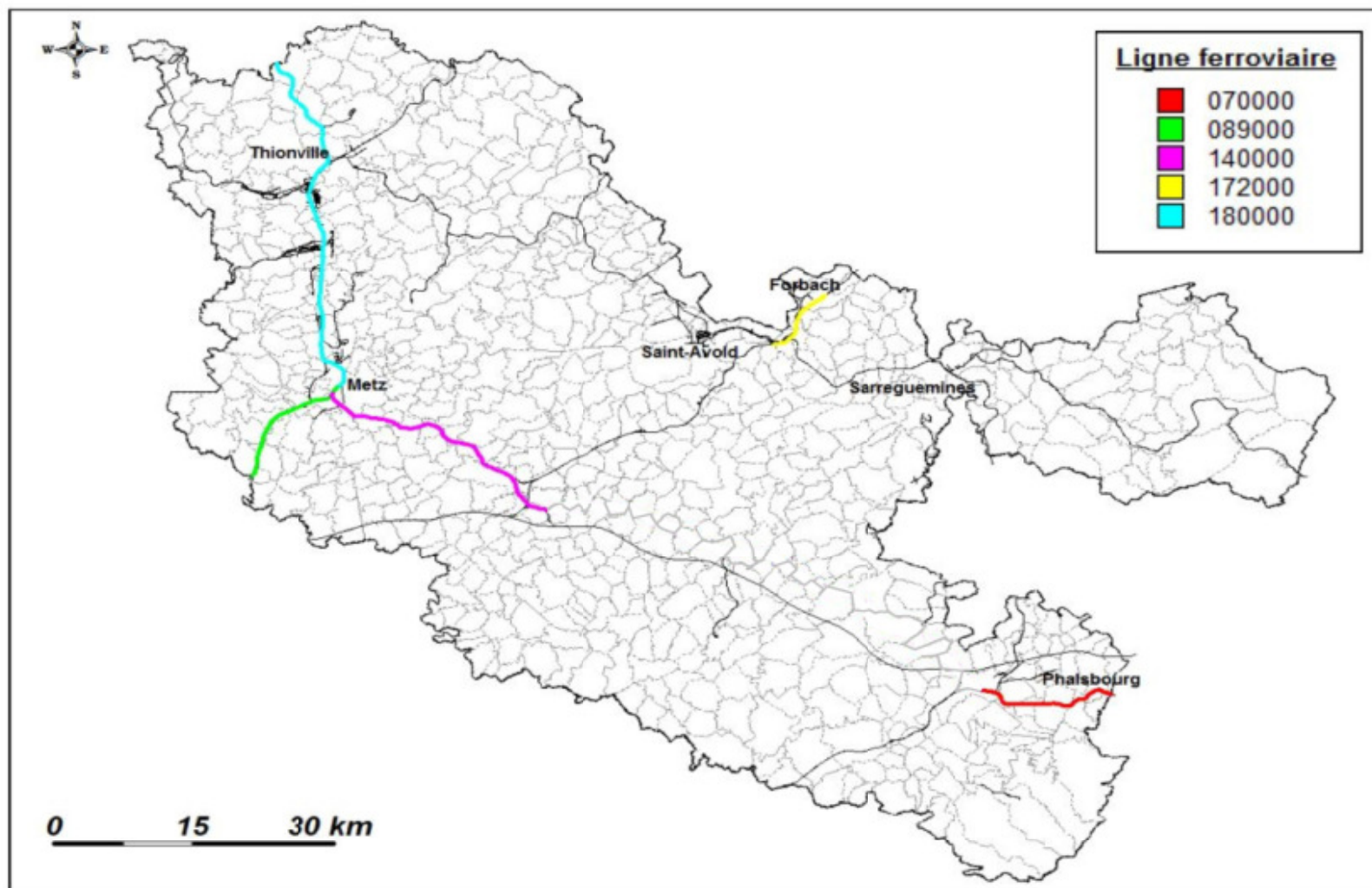
Carte du réseau routier national non concédé de Moselle ( Gestion DIR Est )



# Carte du réseau routier national concédé de Moselle ( Gestion SANEF)



## Carte du réseau ferroviaire concerné en Moselle ( gestion : SNCF Réseau )



## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

Réseau routier national concédé :

Protections acoustiques mises en place :

Année	Voie	Commune concernée	Nature
2011	A4	Argancy	Ecran translucide H =2m, L= 400 m
2011	A4	Argancy	Merlon H=3m, L 760m
2012	A4	Hombourg-Haut	Ecran béton de bois H=3 m, L = 910 m

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Réseau routier national concédé :

#### Isolations de façades effectuées jusqu'en 2014

Voie	Commune concernée	Nombre de façades traitées
<b>A4</b>	Betting	12
	Freyming- Merlebach	1
	Glatigny	1
	Henriville	1
	Hombourg-Haut	21
	Les Etangs	6
	Seingbouse	6
	Ste Marie-Aux-Chênes	1
	Vilsberg	10



## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

Réseau routier national non concédé :

Protection acoustique réalisées ou en cours

Voie	Commune	Type Protection	Année
RN61	Hambach	Écran panneaux bois H = 3m, L = 600m	2014
RN4 Mise à 2x2 voies entre Héming et Saint-Georges	Héming	2 écrans Panneaux béton H = 3,25 m, L = 72 m H = 3,25 m, L = 107 m	2019

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

Réseau routier national non concédé :

Autres opérations :

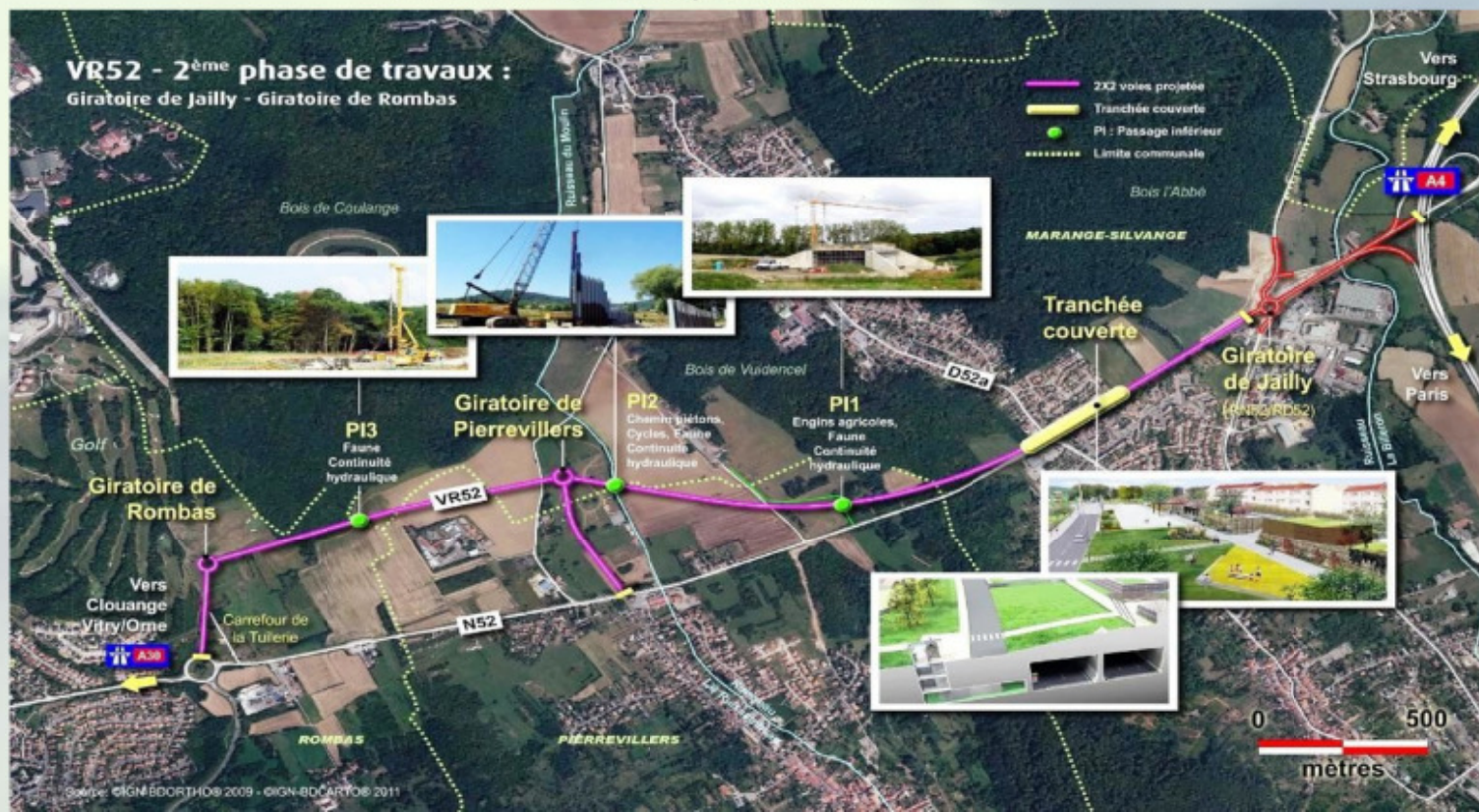
Chantier VR52 : giratoire de Jailly à Marange-Silvange → Giratoire Rombas

Coût du projet : 73,5 M d'€ avec une participation d' 1/3 pour l'Etat, 1/3 pour la Région Grand Est et 1/3 par le Conseil Départemental de la Moselle

→ Réalisation d'une tranchée couverte d'une longueur de 400m en traversée de Marange-Silvange

→ Déviation du tracé en traversée de Pierrevillers

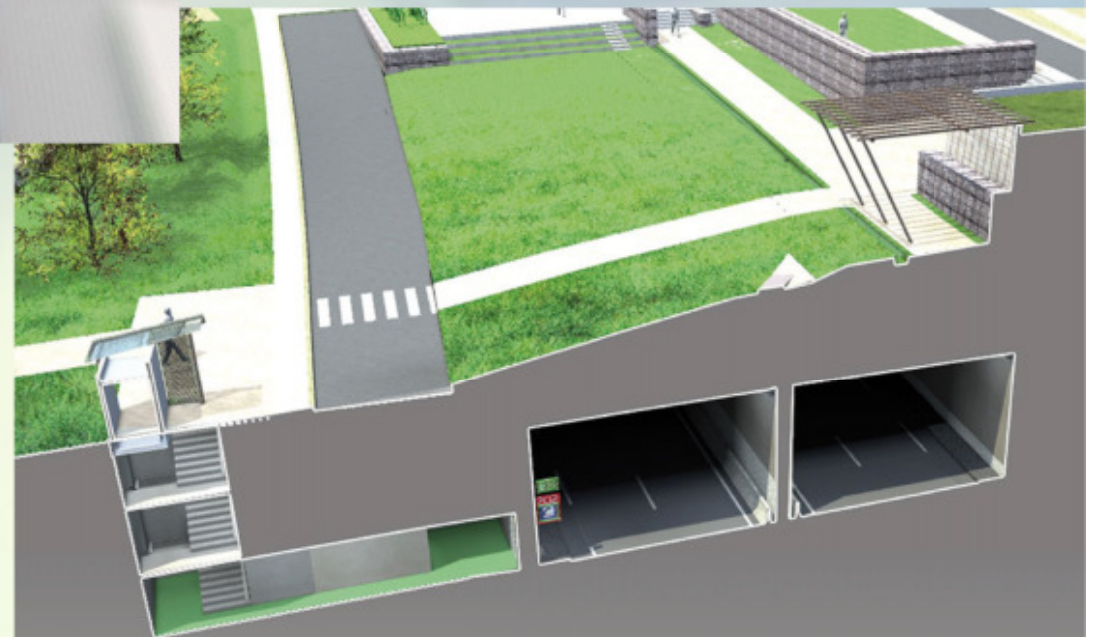
→ Mise en service prévue en 2021



## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

Réseau routier national non concédé :

Chantier VR52 : Tranchée couverte à Marange-Silvange



## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Etudes :

#### **A30 : secteur Richemont Fameck**

une étude acoustique a été réalisée en 2007 le long de l'infrastructure sur 5 sites entre Richemont et Fameck, période à laquelle la vitesse était limitée à 130 km/h contre 110 km/h aujourd'hui.

#### **A320 : Secteur Rosbruck, Cocheren, Forbach et Spicheren**

Etude réalisée en 2007 proposant la mise en place d'écrans acoustiques sur 5 sites avec un coût rapporté au nombre de logements très élevé  
→ mise à jour de l'étude de 2007 avec préconisation d'isolations de façades

**Projet A31 bis** : il est prévu la mise à jour de cette étude acoustique de 2007 qui s'orienterait vers des isolations de façades sur l'ensemble des sites.

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Réseau routier national non concédé :

- Opérations de renouvellement de revêtement de chaussée sur le réseau routier national non concédé, essentiellement sur les autoroutes ( 2014 - 2017 )
- Réfection de joints de chaussées ( 400 k€ )

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Réseau routier national non concédé :

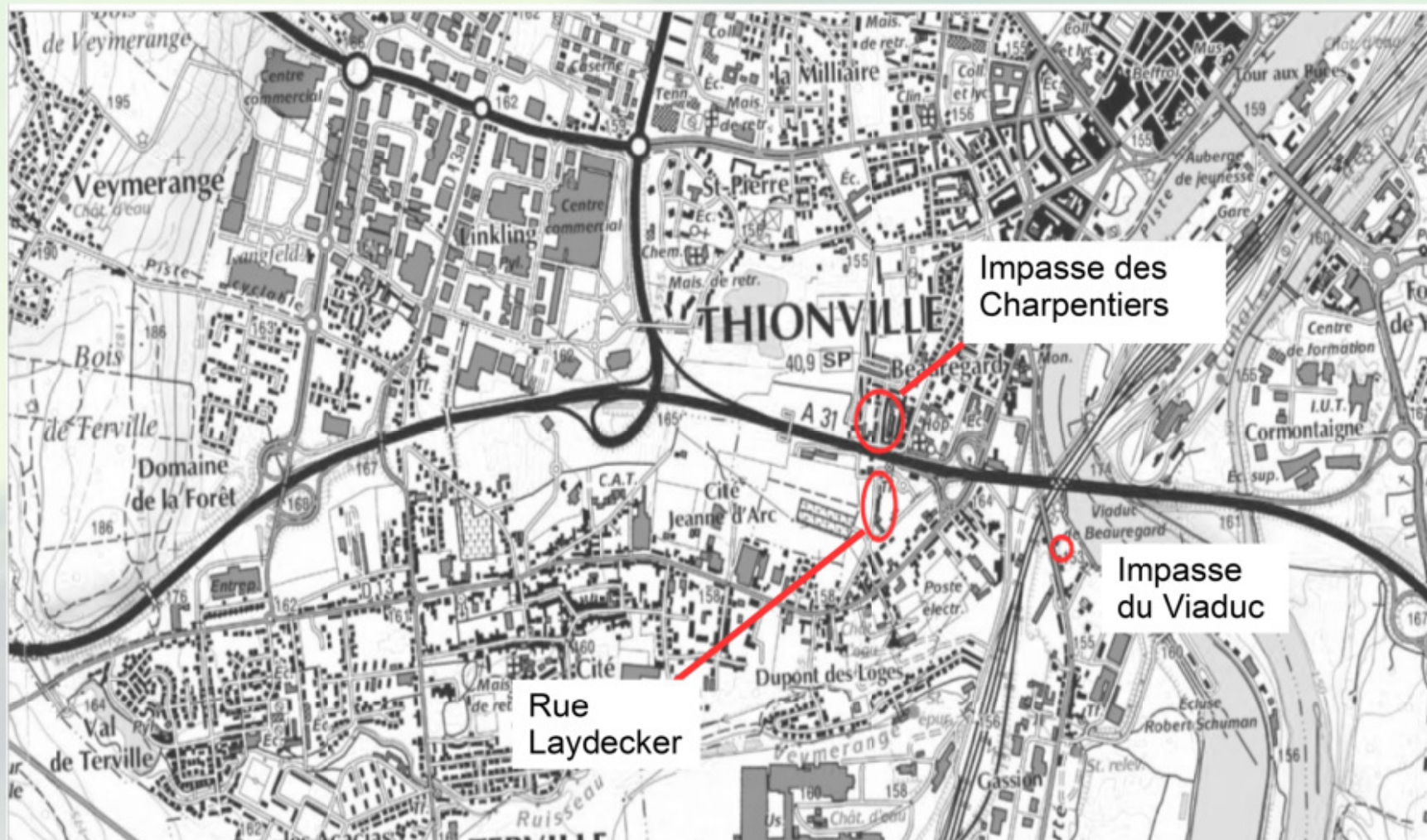
- Traitement des Points Noirs du Bruit ( PNB )

#### Point Noir du Bruit :

- un bâtiment sensible ( habitations, enseignement, soins et santé, actions sociales) exposé à des valeurs en façade supérieures ou égales à :
  - 70 dB(A) de jour ou à 65 dB(A) de nuit
  - 73 dB(A) de jour ou à 68 dB(A) de nuit
- Le bâtiment doit également satisfaire **au principe d'antériorité** :
  - pour une habitation
    - permis de construire est antérieur au 06 octobre 1978
    - permis de construire est postérieur au 06 octobre 1978 et antérieur à la date de l'existence administrative de l'infrastructure
  - pour les locaux d'établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale :
    - la date d'autorisation de construire est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant classement sonore de l'infrastructure

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

*Opération aux abords de l'A31 à Thionville – Partenariat DREAL- Ville de Thionville : 12 logements traités*

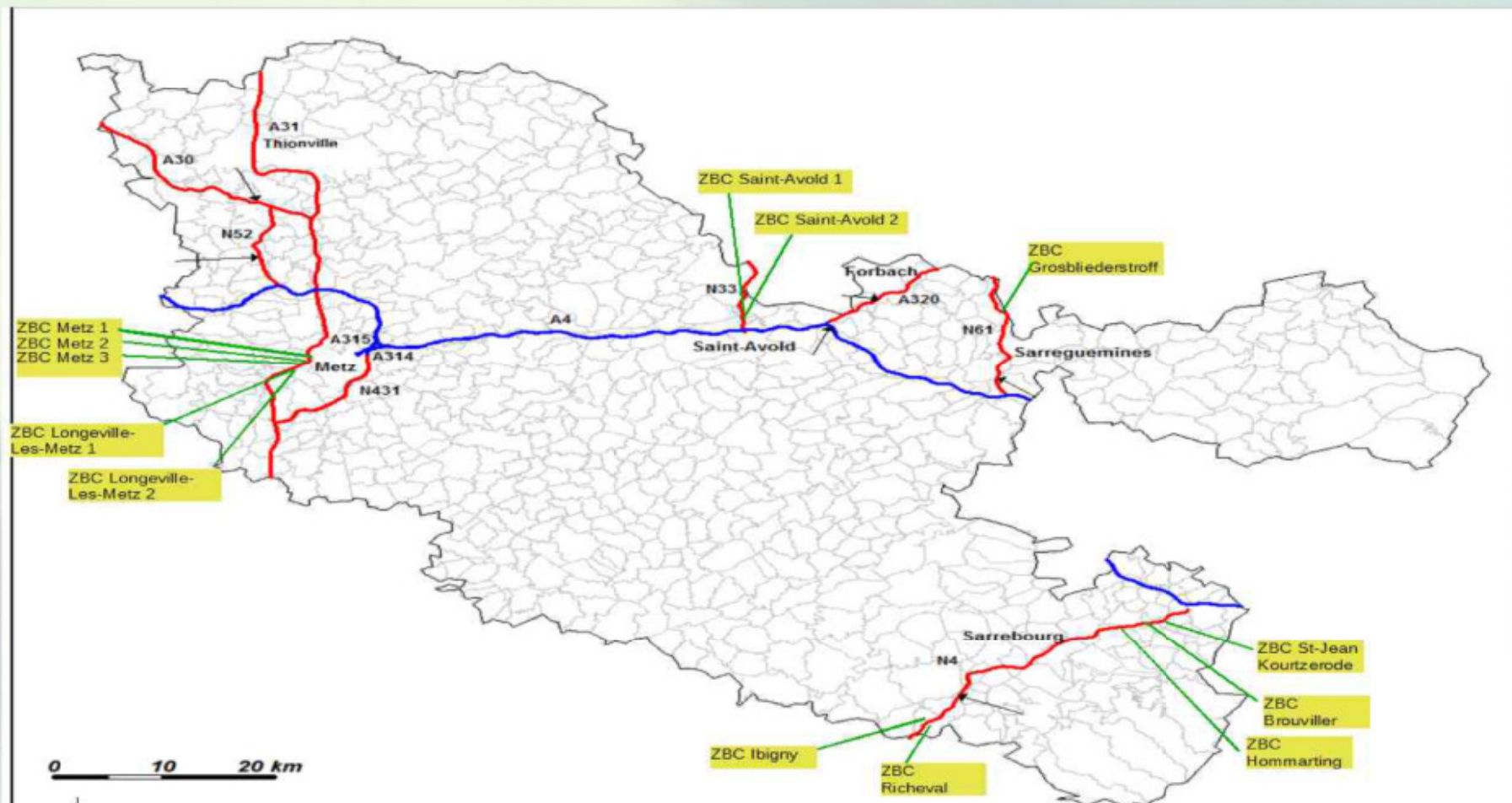


## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Réseau routier national non concédé :

- Traitement des Points Noirs du Bruit ( PNB )

*Opération aux abords du réseau routier national non concédé (hors Thionville):*





## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

*46 diagnostics réalisés → 7 conventions Etat-propriétaire signées*



**METZ**



**GROSBLIEDERSTROFF**

## 4.2 Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions menées depuis 2008

### Actions sur le réseau ferroviaire :

- renouvellement de rails, de ballaste et de traverse ( 2014 à 2017 )

## 4.3 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions prévues entre 2018 et 2023

### A/ Mesures préventives

#### ▶ Mesures globales:

- mise à jour des différents classements sonores
- Continuité des contrôles des règles de construction ( CRC ) dans les constructions à usage d'habitation → volet acoustique ( CEREMA + DDT)

#### ▶ Sur le réseau routier

Mesures de réduction de vitesse à 80 km/h sur les routes secondaire à double sens et sans séparateur central

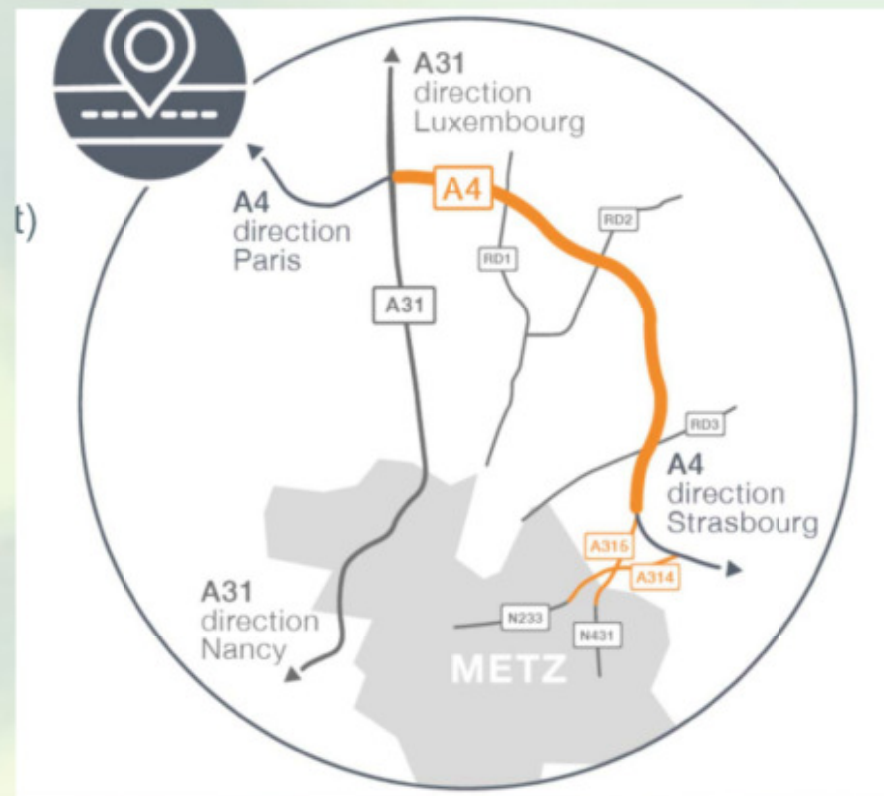
→ Loi LOM : possibilité pour les Conseils Départementaux de relever la Vitesse à 90 km/h sur certains tronçons

## 4.3 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions prévues entre 2018 et 2023

### ► Sur le réseau routier national concédé

Projet de mise à 2 x 3 voies de l'autoroute A4 entre Hauconcourt et Mey ( 11 km ) - arrêté d'AE du 02/10/2019 :

- Argancy : réalisation d'un merlon acoustique sur délaissé bretelle de sortie, sens Paris - Strasbourg
- Charly-Oradour : réalisation d'un merlon
- Commune de Faily : réalisation d'un merlon et mise en place d'une glissière-muret béton en prolongement ( sens Strasbourg-Paris)
- Commune de Vany : mise en place d'une glissière-muret béton ( sens Paris – Strasbourg)



## 4.3 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions prévues entre 2018 et 2023

- Mise en œuvre en fin de chantier d'un revêtement de chaussée type BBTM sur le tronçon et à chaque renouvellement du revêtement
  - Démarrage des travaux : avril 2020
  - Mise en service : fin 2022
- Mesures post-travaux : suivi du trafic routier et mesures sonométriques ( 3 ans ) avec information élus + préfet
- Isolation de façades éventuelles dès le seuil d'exposition de 65 dB de jour ou 55 dB de nuit atteint
- poursuite du programme périodique de mesures phoniques sur l'ensemble du tracé en Moselle

## 4.3 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions prévues entre 2018 et 2023

### ► Sur le réseau routier national non concédé

Projet A31 bis : aménagement de l'itinéraire péage de Gye > Frontière  
Luxembourgeoise ( 115 km ) : mise à 2x3 voies sur infrastructures  
existantes et la réalisation de nouveaux tronçons

- étude d'impact prévue afin d'évaluer les expositions futures des bâtiments
  - définition des mesures appropriées ( protection à la source ou  
isolations de façades )
  
- étude soumise à consultation publique

## 4.3 - Projet de PPBE grandes infrastructures de l'État Mesures et actions prévues entre 2018 et 2023

### **B/ Mesures curatives**

#### **► Sur le réseau routier national concédé**

- pas de dispositifs de protection à la source ou d'isolation de façades prévus ( absence de PNB )
- programme de renouvellement de revêtement de chaussée

#### **► Sur le réseau routier national non concédé**

- fin des opérations sur les RN4 entre Héming et Saint-Georges et RN52 à Marange-Silvange
- entretien et rénovation réguliers des chaussées autoroutières avec utilisation croissante de matériaux acoustiquement plus performants

#### **► Sur le réseau ferroviaire**

- 2020 – 2023 : - renouvellement de ballastes, d'appareils de voies
- remplacement de rails

## Consultation du projet de PPBE Etat 3<sup>e</sup> échéance par le public du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2019 :

- à la préfecture : DACT – Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement
- à la DDT : Service Aménagement Biodiversité Eau - Unité Stratégies de l'Aménagement
- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospectives/Observatoire-du-Bruit>





## 5 . Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE grandes agglomérations



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA MOSELLE

## 5 – Etat d'avancement des cartes de bruit et PPBE grandes agglomérations

- 1<sup>ère</sup> échéance ( 2007-2008 ) : toutes les cartes et tous les PPBE ont été réalisés
- 2<sup>e</sup> échéance ( 2012-2013 ) :
  - PPBE de Yutz,
  - C.C Pays de l'Orne : en cours
  - PPBE C.A Val de Fensch à approuver
- 3<sup>e</sup> échéance ( 2018-2019 ) : métropole de Metz

6. Opération de résorption des point noirs du bruit sur le territoire de Thionville



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

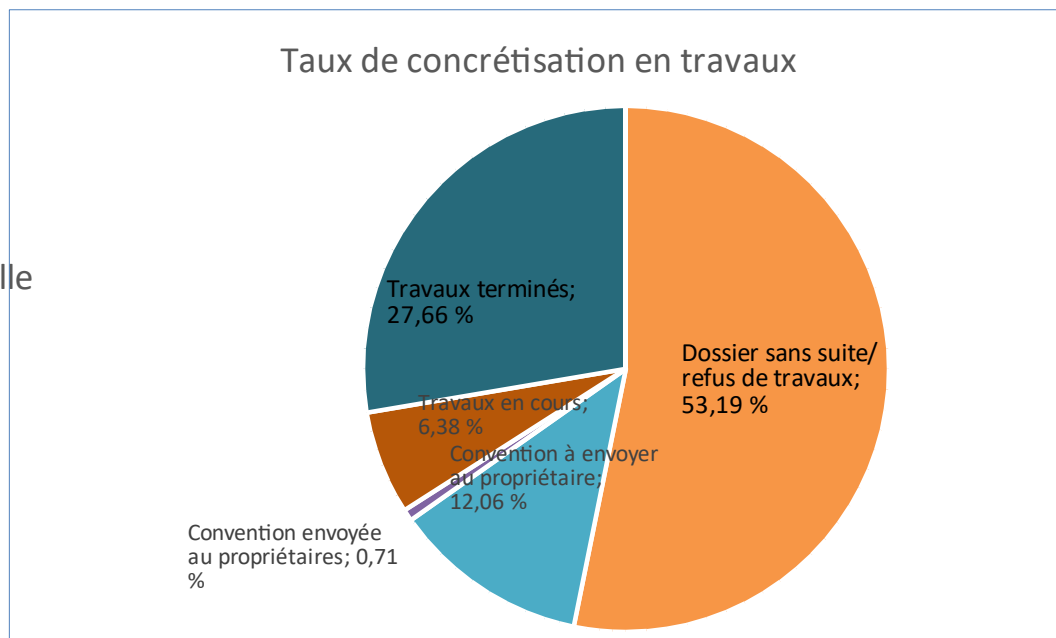
## 1. Bilan des audits et des travaux au 24.10.2019

	Ville de Thionville	Etat (A31)	TOTAL
Logement audité ne nécessitant pas de travaux	59	0	<b>59</b>
Dossier sans suite/refus travaux	67	8	<b>75</b>
Convention à envoyer au propriétaire	17 (15*+2)	0	<b>17</b>
Convention envoyée au propriétaire	1	0	<b>1</b>
Travaux en cours	8	1	<b>9</b>
Travaux terminés	28	11	<b>39</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>20</b>	<b>200</b>

\* 8 logements OPHLM et 7 logements MOSELIS

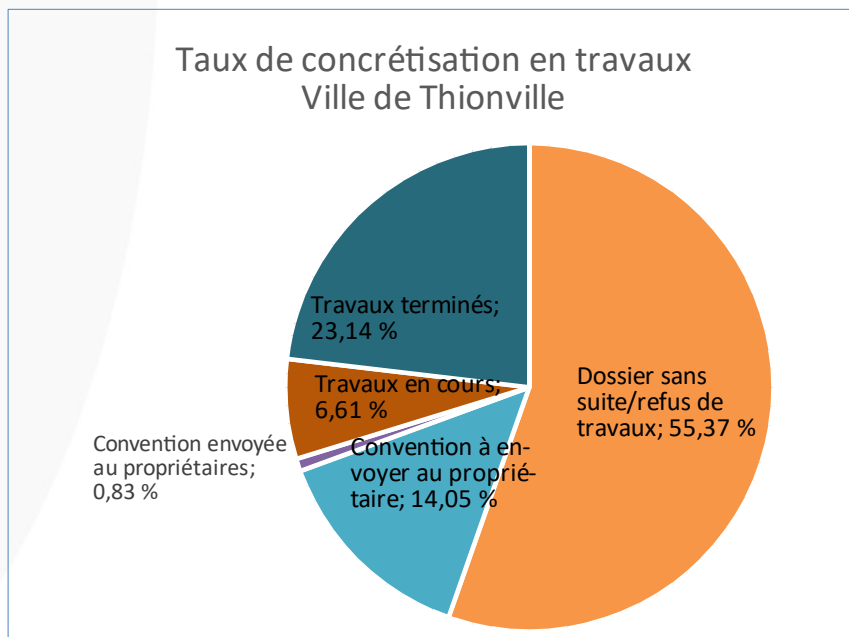
## Etat d'avancement de l'opération résorption des PNB

Ville de Thionville

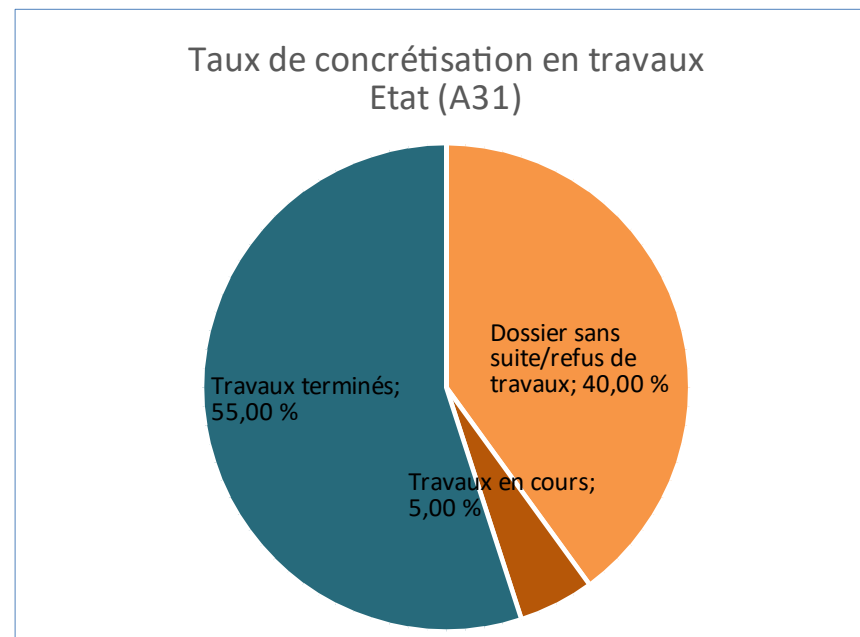


47% de concrétisation en travaux au global

Taux de concrétisation en travaux  
Ville de Thionville



Taux de concrétisation en travaux  
Etat (A31)



## 2. Bilan financier

	Montant travaux	Montant subvention	Restant à charge
Conventions à venir VILLE DE THIONVILLE	130 688,15 € (93 282,06 €* + 37 406,09 €)	80 307,31 € (57 832,22 €* + 22 475,09 €)	50 380,84 € (35 449,84 €* + 14 931,00 €)
Conventions à venir ETAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux en cours VILLE DE THIONVILLE	65 956,46 €	41 555,71	24 400,75 €
Travaux en cours ETAT	1 620,12 €	1 458,11 €	162,01 €
Travaux terminés VILLE DE THIONVILLE	230 872,12 €	183 590,03 €	47 282,09 €
Travaux terminés ETAT	43 511,23 €	34 808,98 €	8 702,25€
<b>TOTAL</b>	<b>472 648,0 €</b>	<b>341 720,14 €</b>	<b>130 927,94 €</b>

\* logements OPHLM et logements MOSELIS

## 7. Présentation de PLAMADE ( Plateforme Mutualisée d'Aide au Diagnostic Environnemental )



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

## 7 – Présentation de PLAMADE

- Outil développé par le CEREMA - aide à la réalisation des cartes de bruits stratégiques et à la préparation des Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Acteurs concernés :
  - Etat - Collectivités – Privé
  - Gestionnaires d'infrastructures de transport terrestre
  - Agglomérations, élus, services environnement - mobilité - trafic...
  - Gestionnaires d'aéroports
  - Sociétés concessionnaires d'autoroutes
  - Acteurs du bruit





## 7 – Présentation de PLAMADE

- Principe :

- système collaboratif
- collecter, rassembler et stocker le maximum de données d'entrées ( données trafics routiers, topologie terrain, bâti, vitesses, revêtement des voiries, protections acoustiques existantes,...)
  - source : gestionnaires de voiries, collectivités
- stockage des produits de sortie : ensemble des données géomatiques, cartes de bruit et PPBE
- présentation de l'application PLAMADE pour la région Grand Est : **mardi 26 novembre 2019 à la DREAL Grand Est**

**Strasbourg**

## 8. Points divers – Questions



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

## Liens et adresses utiles « Observatoire du Bruit »

@ @

- Contact :

Direction Départementale des Territoires de la Moselle : Baghdad SEGUER  
ddt-sabe-sa-bruit@moselle.gouv.fr

- Liens utiles :

Les services de l'Etat en Moselle :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospectives/Observatoire-du-Bruit>

Guide des impacts sanitaire du bruit ( AFSSE ):

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2003et1000Ra.pdf>

ARS : Guide à l'attention des maires :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid06.pdf>

PROCHAINE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE :

**FIN 2020**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA MOSELLE